

**Rapport de la séance de réflexion de l'AFPC sur  
l'établissement du Réseau national  
autochtone, inuit et métis**

**Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
19 au 21 mars 2004**

## **Introduction**

L'AFPC a adopté, lors de son congrès en 2003, une résolution portant sur l'établissement d'un réseau national autochtone, inuit et métis (Réseau NAIM). La résolution figure en annexe.

Pour assurer le financement du Réseau NAIM, le Congrès a aussi ratifié une hausse de la cotisation syndicale – 11 ¢ par mois par membre, en moyenne. Ainsi, le Réseau disposera d'environ 200 000 \$ par année en 2004, 2005 et 2006.

## **Objet de la séance de réflexion**

L'**objectif** de la séance de réflexion était de formuler des recommandations sur l'établissement du Réseau national autochtone, inuit et métis et, plus particulièrement, sur :

- le mandat et les objectifs du Réseau NAIM;
- les moyens par lesquels le Réseau atteindra ses objectifs; et
- les moyens de communiquer avec les membres autochtones, métis et inuits de l'AFPC.

## **Participant et participants**

Du 19 au 21 mars dernier, des membres de l'AFPC représentant les communautés autochtones, inuites et métisses du Canada ont convergé vers Yellowknife, en territoire déné, pour cette séance de réflexion. Ils provenaient des quatre coins du pays : de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique en passant par le Nunavut et bien d'autres régions. Ces personnes, dont les connaissances sur l'AFPC et sa structure variaient, avaient des antécédents différents et avaient eu des expériences différentes dans leur communauté respective. Elles représentent un groupe important au sein du syndicat.

Ont également assisté à la séance de réflexion : Nycole Turmel, présidente nationale de l'AFPC, Jean-François Des Lauriers, vice-président exécutif régional – Nord, et Dave Hobbis, président du Syndicat des employé-e-s du Yukon (SEY). Eliza Lawrence, une aînée de la Nation dénée, a guidé la discussion.

Debbie McLaughlin, représentant régionale à l'AFPC, et Darlene Powder, une formatrice de l'AFPC, ont coanimé la séance de réflexion. Des membres du personnel de soutien du syndicat ont aussi prêté leur concours.

Cette rencontre est un événement historique pour l'AFPC. Les participantes et les participants estiment que le Réseau NAIM est très prometteur, non seulement comme moyen d'accueillir et d'intégrer tous les membres autochtones, métis et inuits, mais aussi comme outil pour défendre les droits de ces personnes, combattre le racisme et la discrimination en milieu de travail et lutter contre la pauvreté. Le Réseau facilitera aussi les contacts avec les jeunes.

Les participantes et les participants espèrent que le Réseau NAIM favorisera aussi une participation accrue à tous les paliers du syndicat des membres autochtones, métis et inuits.

Comme l'a dit un participant : « C'est la réalisation d'un rêve pour notre syndicat ».

### **Terminologie**

Les mots sont importants, surtout ceux employés pour décrire les communautés, et tous n'ont pas la même portée selon le groupe auquel on appartient. Tels sont les constats auxquels en sont arrivés les participantes et les participants.

On a longuement discuté du mot *autochtone*. Dans certains documents gouvernementaux et juridiques et pour certains membres de l'AFPC, cette appellation englobe les Premières nations, les Inuits et les Métis. Or, certains membres estiment qu'intégrer les mots *inuit* et *métis* au nom du Réseau a pour effet de les exclure. À leur avis, le mot *autochtone* suffit. D'autres personnes, dont certains membres inuits, ne se sentent pas représentées par le mot *autochtone*. Il est donc important à leurs yeux que le mot *inuit* figure dans le nom du Réseau.

Les participantes et les participants s'entendent sur une chose : le syndicat ne doit pas adopter une terminologie qui entraverait la participation des membres autochtones, inuits et métis au Réseau. La discussion a porté sur le choix d'une terminologie la plus intégratrice possible, que l'on soit membre d'une Première nation ou des communautés inuite et métisse.

Les participantes et les participants ont noté trois points importants : 1) la résolution adoptée lors du congrès faisait référence à un « réseau national autochtone, inuit et métis », 2) ce nom a fait l'objet d'un débat pendant le congrès et 3) les mots *autochtone*, *inuit* et *métis* doivent figurer dans le nom du Réseau.

Élaborer une terminologie ne se fait pas du jour au lendemain, ce dont ont convenu les participantes et les participants. Ils ont aussi signalé que les membres des trois communautés ne s'entendent pas toujours sur le vocabulaire à adopter.

**Recommandation : Nom du Réseau**

*Que nous adoptions, à titre provisoire, le nom suivant : Réseau national autochtone, inuit et métis (Réseau NAIM).*

**Recommandation : Discussion sur la terminologie**

*Que le Réseau national de l'AFPC se donne comme priorité d'établir une terminologie et le nom du Réseau.*

**Recommandation : Résolutions au Congrès**

*Que les membres du Réseau national autochtone, inuit et métis participent à la rédaction de résolutions sur la terminologie et le nom du Réseau aux fins de dépôt au Congrès. Les Statuts de l'AFPC précisent la démarche à suivre pour soumettre les résolutions au Congrès.*

**Mandat du Réseau**

Les participantes et les participants ont convenu du mandat suivant.

**Recommandation : Mandat du Réseau**

*Que le Réseau ait pour mandat :*

*De permettre aux membres autochtones, inuits et métis de l'AFPC d'exprimer leurs opinions d'une seule voix; d'accroître leur participation à tous les paliers du syndicat; de favoriser l'autonomie de ces personnes; et de défendre leurs intérêts tant au sein du syndicat que dans la société.*

## **Objectifs du Réseau**

Les participantes et les participants ont convenu des sept objectifs suivants.

### **Recommandation : Objectifs du Réseau**

*Que le Réseau se donne les objectifs suivants :*

**Prise de contact** : *Prendre contact avec les membres autochtones, inuits et métis.*

**Communications** : *Mettre en place des outils de communication avec les membres et faciliter la promotion du Réseau.*

**Terminologie** : *Étudier les questions terminologiques et élaborer un vocabulaire intégrateur et respectueux.*

**Sensibilisation** : *Sensibiliser les membres, le syndicat et le grand public aux droits et à la situation des peuples autochtones, inuits et métis.*

**Défense des droits** : *Réaliser des gains et lutter contre le racisme et la discrimination dans la société, le syndicat et les milieux de travail.*

**Mobilisation** : *Mobiliser les membres en vue d'actions politiques portant sur des questions propre au syndicat, aux communautés et au milieu de travail.*

**Représentation au sein du syndicat** : *Favoriser la représentation des membres autochtones, inuits et métis à tous les paliers du syndicat et l'adoption de résolutions syndicales par la voie politique.*

## **Structure du Réseau**

Après avoir discuté du mandat et des objectifs du Réseau NAIM, les participantes et les participants se sont penchés sur sa structure.

Plusieurs facteurs clés ont retenu leur attention, dont les suivants :

- À quoi ressemblera le Réseau? Comment se rattachera-t-il aux autres éléments du syndicat?
- Qui devrait en faire partie?

Les participantes et les participants à la séance de réflexion veulent un Réseau qui accueillerait le plus grand nombre possible de membres autochtones, inuits et métis. Pour ce faire, le Réseau doit trouver des moyens de prendre contact avec les membres de ces trois communautés, apprendre à les connaître et découvrir leur rôle au sein de l'AFPC. En somme, le Réseau doit inciter les nouveaux membres à s'identifier et à adhérer au Réseau.

Il est capital de communiquer avec le plus grand nombre de membres possible. La technologie – le courriel et l'Internet, par exemple – sera très utile. Mais, il faut aussi trouver d'autres moyens de joindre les personnes qui n'ont pas accès à de tels outils et qui ont beaucoup à contribuer au Réseau.

Le succès du Réseau reposera, en grande partie, sur la communication. Voilà pourquoi il importe de diffuser sa raison d'être et ses objectifs et de bien faire comprendre le rôle des membres qui y adhéreront.

### **Le Cercle national**

Le Réseau accueillera le plus grand nombre possible de membres inuits, métis et autochtones. Mais, s'il veut fonctionner efficacement, il doit mettre sur pied un « cercle », c'est-à-dire, un petit groupe de personnes pouvant se réunir afin de choisir les dossiers auxquels le syndicat devra s'attaquer. Les membres du Réseau seront rattachés au Cercle et celui-ci sera relié au syndicat.

Il importe que le Cercle soit représentatif des diverses communautés inuites, métisses et autochtones des quatre coins du pays. Les participantes et les participants à la séance de réflexion estiment que tous les membres du Cercle national – les représentantes et représentants du Comité d'accès à l'égalité et ceux élus dans chaque région – doivent être traités sur un pied d'égalité.

Il est également crucial que le Cercle soit relié à l'AFPC, afin qu'il puisse indiquer au syndicat les dossiers qui devraient retenir son attention.

## Recommandations : Le Cercle national

### Recommandation : Composition du Cercle national

*Qu'un Cercle national soit composé de :*

*deux membres de l'AFPC, un homme et une femme,  
par région de l'AFPC* 14

*la représentante et du représentant autochtones élus  
au Comité d'accès à l'égalité (CAE)* 2

*la dirigeante et du dirigeant du Comité exécutif de l'Alliance  
responsables du Réseau NAIM.* 2

**TOTAL** 18

### Recommandation : Sélection des membres du Cercle national

*Que le processus de sélection des membres du Cercle soit le même pour toutes les régions et que la vice-présidente exécutive régionale ou le vice-président exécutif régional (VPER) s'en charge en consultation avec son Conseil de région.*

*Que les VPER distribuent à l'échelle de leur région une lettre pour inviter les membres intéressés à faire partie du Cercle national.*

### Recommandation : Échéancier

*Que la sélection des membres du Cercle prenne fin le 21 juin, Journée nationale des Autochtones.*

## Conclusion

Cette séance de réflexion est la première étape de la mise sur pied du Réseau national des autochtones, inuits et métis de l'AFPC. C'est la première fois dans les annales de l'AFPC que des membres autochtones, inuits et métis ont eu l'occasion de discuter, d'échanger et de formuler des stratégies pour que le syndicat se charge de leurs enjeux et réalise des gains.

Ensemble, les participantes et les participants ont pu faire le point sur la diversité des membres autochtones, métis et inuits de l'Alliance. Mais leurs luttes et leurs expériences communes ainsi qu'une vision harmonieuse d'un réseau NAIM solide ont su les rallier. La séance a été un succès grâce à la détermination des membres et à leur communauté d'intérêts.

La consœur Nycole Turmel, et les confrères Jean-François Des Lauriers et Dave Hobbis qui ont écouté les membres se chargeront de transmettre leurs recommandations aux instances syndicales appropriées, dont le Comité exécutif de l'Alliance et le Conseil national d'administration.

La création du Réseau NAIM est une première pour l'AFPC. C'est un événement majeur pour les membres autochtones, inuits et métis et pour l'ensemble du syndicat. Grâce au Réseau, il sera possible de faire d'importantes percées dans la défense des droits des membres autochtones, inuits et métis.

---

**LISTE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS  
SÉANCE DE RÉFLEXION  
YELLOWKNIFE (T.N.-O.)  
19 AU 21 MARS 2004**

---

Joseph Aggark	Nunavut
Sandy Anderson	Yukon
Tammy Davidson	Représentante, CAE
Gail Gallagher	RCN
Randy Ford	Atlantique
Jeanna Graham	TNO
Joyce Maracle-McIntee	Ontario
Anne Mullin	Nunavut
André Paul	Représentant, CAE
Donald Robert	TNO
Barb Sayers	Prairies
Samatha Schumacher	Colombie-Britannique
Luc Tailleur	Québec
Nycole Turmel	Présidente nationale, AFPC
Jean-François Des Lauriers	VPER – Nord
Dave Hobbis	Président, Syndicat des employé-e-s du Yukon

---

**RÉSOLUTION ADOPTÉE AU CONGRÈS DE L'AFPC DE 2003  
MONTREAL (QUÉBEC)  
DU 28 AVRIL AU 2 MAI 2003**

---

**ATTENDU QUE** les gouvernements autochtones autonomes assument de plus en plus de services publics du genre de ceux que les membres de l'Alliance ont fournis par le passé; et

**ATTENDU QU'**un débat constitutionnel est actuellement en cours, dans lequel les organisations inuites et les gouvernements autonomes des Premières nations contestent activement le droit de leurs employé-e-s de se syndiquer et de négocier collectivement; et

**ATTENDU QUE** les travailleuses et travailleurs autochtones, réunis en un syndicat national de travailleuses et de travailleurs autochtones au sein de l'AFPC, devraient avoir une voix égale en ce qui concerne ce débat; et

**ATTENDU QUE** l'issue de ce débat peut avoir des répercussions importantes sur les droits de tous les travailleurs et travailleuses, autochtones ou non; et

**ATTENDU QUE** parmi tous les syndicats au pays, l'Alliance de la Fonction publique du Canada représente le plus haut pourcentage d'effectifs autochtones; et

**ATTENDU QUE** la Déclaration de principes 30 de l'AFPC, adoptée par le Congrès triennal de l'AFPC de 1994, à Montréal, confirme notre engagement envers les droits des Autochtones; et

**ATTENDU QUE** cette déclaration de principes stipule que l'Alliance entend :  
« favoriser la création d'un réseau solide de membres autochtones qui pourront conseiller le syndicat au sujet des questions qui les intéressent de plus près »; et

**ATTENDU QU'**il est essentiel, afin de s'assurer que l'intention de cette déclaration de principes est respectée, que le réseau des travailleuses et travailleurs autochtones, membres de l'AFPC, ait un statut égal à celui d'autres organismes politiques au sein du syndicat :

**IL EST RÉSOLU QUE** nos membres autochtones, inuits et métis mettent sur pied un réseau national autochtone, inuit et métis.